

Négociations Salariales 2^{ème} réunion

Non-cadres et
cadres, siège
et Province



Sans surprise, la direction propose une augmentation insuffisante

Comme les propositions de la direction vont à l'encontre des revendications de l'ensemble des syndicats, la CGT Generali a proposé en séance **une intersyndicale avec l'ensemble des syndicats.**

Propositions de la direction

- **Augmentations générales** pour cadres et non cadres administratifs : AG forfaitaire de **1000€ (brut annuel soit environ 60€ nets par mois)**
- **Augmentations individuelles** : enveloppe de **2%** de la masse salariale dont 0,4% de la masse salariale pour les accompagnements spécifiques : égalité professionnelle, mobilité, promotion, ...
- Revalorisation de l'**indemnité journalière de télétravail** : possible mais limite de revalorisation (limitation URASAAF à 3,25€/jour)
- **Tickets restaurant** pour les télétravailleurs : non pour le moment (étude en cours avec le prestataire restauration de Saint-Denis)
- **Clause de revoyure** : assez favorable (juin)

A noter :

- Pas de prime partage de la valeur

Prochaine négociation : le 25 janvier

Nous attendons de la direction des propositions plus réalistes puisque l'inflation devrait atteindre 7% en début 2023 selon l'INSEE.

NAO : nos revendications

1. Indexation des salaires sur le taux d'inflation
2. Augmentation Générale de 10% pour tous avec un minimum pour les bas salaires
3. Augmentation de l'Indemnité Télétravail : forfait mensuel de 60€
4. Attribution de Tickets Restaurant à tous les télétravailleurs et leur revalorisation
5. Prise en charge par l'employeur de la hausse du Pass-Navigo
6. Augmentation de la dotation du CSE
7. Revalorisation des frais kilométriques, de la rétribution variable, de la prime de mobilité,
8. Augmentation automatique et minimale du salaire annuel de 1.200€ lors d'une promotion à une classe supérieure
9. Rémunération annuelle pour les cadres au minimum du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.
10. Prime de déplacements verts (vélo et autres) pour se rendre au travail
11. Prêt à taux zéro pour l'achat d'un vélo ou une voiture électrique (Pour le vélo jusqu'à 1.500€ remboursable en 24 mois. Pour la voiture, jusqu'à 30.000€ remboursable en 36 mois), car la voiture à moteur thermique sera interdite en ville à l'horizon 2025.
12. Revalorisation du plafond frais de repas, lors de déplacements professionnels à 30€
13. Revalorisation des frais de déplacement professionnel avec véhicule privé + 20% en raison de l'augmentation du gazole, de l'essence et de l'entretien (+6.8% pièces / + 4.1% Main d'œuvre / + 7.6% peinture)
14. Politique de « Welfare » dans le cadre de la RSE d'Entreprise : Octroi de 4 jours de RTT supplémentaires par an pour motif d'examens médicaux, sur justificatifs.
15. Clause de revoyure

On a relevé les températures des bureaux !



Beaucoup trop de bureaux sont à 16° ou 17°, même si de rares exceptions on a 22° ou plus.

Conséquence : de mauvaises conditions de travail. Des employés en pull, écharpe et blouson, c'est devenu habituel !

A la DRH, on est bien : entre 20 et 21°.

A la rencontre des salariés, la CGT a fait des relevés de température transmises à la direction.

Pourquoi augmenter les températures des bureaux ?

- **Amélioration du bien-être** des employés : une température ambiante plus élevée peut contribuer à une meilleure sensation de confort et de détente, pour **réduire le stress et améliorer la productivité**.
- **Respect de la norme** : la norme internationale ISO 7730 recommande une température minimale de 20°C dans les espaces de travail pour assurer le confort thermique des employés.
- **Impact sur la santé** : une température trop basse peut causer des problèmes de santé tels que des douleurs articulaires, des frissons et des rhumes.

La CGT Generali demande à la direction d'améliorer la situation comme c'est le cas chez Europ Assistance avec une températures pilotée par les salariés.

Travailler plus pour gagner moins : pour nous c'est non !

Emmanuel Macron a décidé de passer en force sa réforme des retraites contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales et d'une large majorité de Français·es. Comme nous l'avons fait en 2020 où nous avons forcé le gouvernement à enterrer

son projet de retraite à points, nous pouvons faire changer la donne par notre mobilisation. Notre pays n'a jamais été aussi riche, nous voulons mettre à l'ordre du jour la retraite à 60 ans avec 75 % du dernier salaire !

TOUTES ET TOUS PÉNALISÉ·ES

Avec la réforme du gouvernement, l'ensemble des salarié·es vont devoir travailler plus longtemps :

- l'âge d'ouverture des droits sera augmenté de trois mois chaque année à partir de la génération 1961. Il ne sera plus possible de partir avant 64 ans pour celles et ceux nés après 1968 ;

- il faudra un trimestre de cotisation de plus chaque année pour avoir une carrière complète.

Les 43 annuités de cotisation s'appliqueront dès la génération 1963 ;

- les départs anticipés pour pénibilité, carrières longues ou régimes spéciaux seront reportés d'au moins deux ans.

TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS

Cette réforme va encore faire chuter le niveau des pensions. À 60 ans, un·e actif·ve sur deux seulement est encore en activité, que ce soit à temps partiel ou à temps complet ! Avec la réforme, encore plus de salarié·es seront contraint·es de partir avec

une carrière incomplète et après des années de précarité, notamment les femmes. La réforme va donc encore accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes !

1 200 EUROS POUR LES PETITES PENSIONS, UNE AVANCÉE, VRAIMENT ?

La revalorisation du minimum retraite à 85 % du Smic (1 200 euros) est prévue par la loi depuis... 2003 ! Le gouvernement met donc enfin en oeuvre une mesure déjà prévue, en oubliant de préciser que ce sera conditionné au fait d'avoir une carrière complète, sachant que le nombre

d'annuités de cotisations va augmenter. Pour les 80 % des retraité·es qui ont une pension de moins de 1 000 euros sans avoir de carrière complète, majoritairement des femmes, cette mesure ne changera rien !

Tou·tes ensemble le 19 janvier !

PÉNIBILITÉ ET RÉGIMES SPÉCIAUX, STOP À LA DÉSINTOX !

Depuis la mise en place du compte individuel de pénibilité, seules 11000 salarié-es partent en départ anticipé chaque année alors que la pénibilité concerne 40 % des emplois. Pourquoi ? Parce qu'il manque 4 critères de pénibilité (charges lourdes...) et que les seuils d'exposition sont trop élevés. Les régimes spéciaux ont été mis en place pour

compenser la pénibilité et les contraintes de certains métiers. Plutôt que d'aligner les droits des salarié-es vers le bas en supprimant les régimes spéciaux, il faut au contraire que l'ensemble des salarié-es exposées à de la pénibilité puissent partir plus tôt !

LE GOUVERNEMENT REFUSE DE DÉBATTRE DES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Le gouvernement impose cette réforme violente et injuste pour résoudre un déficit qui s'élèverait à 12 milliards d'euros à horizon 2032... Pourtant, plusieurs leviers pourraient être actionnés pour financer la retraite à 60 ans et notamment :

- mobiliser les 157 milliards d'euros annuels d'aides publiques aux entreprises ;
- mettre à contributions les dividendes et les revenus financiers des entreprises. Pour rappel, en 2022, les actionnaires des entreprises

du CAC 40 ont touché 80 milliards, un sommet jamais atteint !

- élargir l'assiette des cotisations et y intégrer les primes des fonctionnaires et l'intéressement et la participation ;
- mettre fin aux 28 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes, ce qui rapporterait 6 milliards par ans dans les caisses ;
- augmenter les cotisations d'un point, ce qui rapporterait près de 15 milliards d'euros.

TROP C'EST TROP !

Il s'agit de la 8^e réforme pour faire baisser nos droits à retraites depuis 1993. Résultat : pour la première fois depuis 1945, la pauvreté augmente chez les retraités-es et, avec la réforme, cette situa-

tion se dégraderait considérablement d'ici à 2050. Dans le même temps, les dividendes explosent et les grandes entreprises payent toujours moins d'impôts et de cotisations sociales.

AUGMENTER LES SALAIRES, PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE !

Augmenter les salaires, c'est davantage de cotisations sociales pour financer les retraites, c'est aussi se garantir de meilleurs droits à retraites. Pourtant, alors que l'inflation atteint des records, gouvernement et patronat refusent d'augmenter les salaires et consentent, au mieux, à des primes ponctuelles qui ne comptent pas pour le calcul

de la retraite. Pour garantir la juste rémunération de notre travail et de nos qualifications, la CGT exige :

- l'indexation des salaires sur les prix et le rétablissement de l'échelle mobile des salaires ;
- l'augmentation du Smic à 2000 euros brut.

L'ensemble des organisations syndicales appellent à se mobiliser pour le retrait de cette réforme violente et injuste. Partout, sur les lieux de travail, organisons des assemblées générales pour débattre et organiser la mobilisation. Rendez-vous pour la première journée d'action, de grève et de manifestation le 19 janvier !

Bulletin d'adhésion CGT
(lien vers [CGTGENERALI.FR](https://www.cgtgeneralali.fr))



CGT Generali
Pour + d'informations
sur l'actualité sociale !

L'équipe CGT Generali à votre écoute
Contact : cgtgeneralali@gmail.com ou
eric.oyombo@generalali.com

[WWW.CGTGENERALI.FR](https://www.cgtgeneralali.fr)

